



Rapport Audition AMAT

Rédigé par Caroline REGAD et Cédric RIOT
Enseignants-chercheurs à l'Université de Toulon, France
Rapporteurs des auditions de l'Assemblée de la Terre - France

Date de la réunion : 20 novembre 2025

Heure: 14h00

Prénom et Nom de la personne auditionnée : Tom Lecercle

Profession : Chef de département - Coordination de la transition écologique, Service de la Planification écologique, Direction de la Transition Ecologique et du Climat

Nom de l'institution de rattachement : Ville de Paris

Ville de rattachement : Paris, Ile-de-France

Thème de l'audition : Adaptation et changement d'échelle - Les défis de la transition écologique urbaine

En lien avec le lot d'ODD analysé : n°1 et n°2

Et notamment :

- ODD 13 sur la lutte contre les changements climatiques
- ODD 11 sur les villes et les communautés durables

Compte Rendu de l'audition

La **Direction de la Transition Écologique et du Climat (DTEC)** de Paris assure le suivi de l'action climat et écologie de la ville, en travaillant notamment sur le **Plan Climat** de la capitale. Au jour le jour, les actions prioritaires incluent la production de *reporting*, la centralisation de documents et d'actions de la ville (comme le « **Bleu climat** »). La DTEC évalue également l'état du financement climatique et suit les grandes trajectoires pour Paris, qui sont **l'énergie renouvelable** et **l'adaptation**.

Actions Phares et Mesures Clés Actuellement Menées

Un axe majeur est **l'adaptation du territoire parisien au changement climatique**. La DTEC modélise l'impact local du changement climatique, notamment les risques liés aux vagues de chaleur, l'accroissement rapide du nombre de jours à plus de 30° et le phénomène des **nuits tropicales**. Elle modélise également le risque d'inondation par crue et par ruissellement. Pour contrer l'imperméabilisation du territoire et les risques de ruissellement, l'objectif est d'atteindre **40% de désimperméabilisation** à l'horizon 2050, avec des actions concrètes comme les **rues-jardins**. La lutte contre les vagues de chaleur met l'accent sur des solutions d'adaptation incluant la **végétation**, la **brumisation** et le développement d'autres infrastructures rafraîchissantes. Par ailleurs, la ville soutient la **baignade en eau naturelle**, comme la Seine pour les JO, en complément de l'offre de baignade existante dans les piscines.

Le Plan Climat de Paris vise la **neutralité carbone à l'horizon 2050**. Cet objectif implique la **rénovation de 100% du parc immobilier parisien**, soit un objectif de **40 000 logements par an d'ici 2030**. La sobriété énergétique est également essentielle, notamment la réduction des besoins de déplacement, inscrite dans le projet de la « **ville du quart d'heure** ». Cela se traduit par la piétonisation et la végétalisation des rues aux abords des écoles (les **rues aux écoles**). Concernant l'énergie, la ville vise à produire **10% de sa consommation locale d'énergie d'ici 2030** et **20% d'ici 2050**, en soutenant le développement du solaire et de la géothermie. La géothermie est considérée comme ayant un gros potentiel théorique, souvent exploré par des projets pilotes. Un point capital est la **redistribution de l'Espace Public**, repensant la place de la voiture au profit des piétons, de la végétation et de la biodiversité. Cela inclut le Plan Biodiversité pour augmenter les espaces verts (parcelles de la petite ceinture...) et améliorer, le cas échéant, la place de l'animal en ville.

Difficultés et freins rencontrés sur le terrain

Les difficultés sont liées à la mise en œuvre de la transition écologique face aux contraintes réglementaires, financières et de changement d'échelle. Le **rythme actuel d'accélération de la désimperméabilisation et de la végétalisation est difficile à tenir**. La végétalisation n'est pas toujours possible partout, et il existe une difficulté à visualiser les aides et les solutions techniques disponibles.

Il est également **très difficile d'atteindre l'objectif de 40 000 logements rénovés par an pour 2030**, principalement en raison du **manque de leviers pour changer d'échelle**. Le dispositif actuel dépend notamment du vote des assemblées générales de copropriété. De plus, les

dispositifs de l'État pour l'aide à la rénovation ont connu une baisse de régime, et le **manque de visibilité** sur l'avenir de ces aides freine les initiatives.

Les **contraintes réglementaires et patrimoniales** posent un problème notable. L'**Architecte des Bâtiments de France (ABF)**, sous tutelle du ministère de la Culture, peut s'opposer aux panneaux solaires, à l'isolation extérieure des toits en zinc, ou à l'ajout de volets sur les façades haussmanniennes. Ces contraintes limitent les actions de la ville en matière d'énergies renouvelables et d'adaptation du bâti.

Pour l'énergie renouvelable, l'objectif de **10% de production d'énergie locale d'ici 2030 est compliqué**. Par exemple, il n'est pas possible de brûler davantage de déchets pour le réseau de chaleur lié à l'incinération. De plus, la viabilité économique et la répliquabilité à grande échelle de certaines méthodes comme la géothermie posent question. Enfin, la **limitation des leviers publics** est un frein. Les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) exigent des objectifs engageant les acteurs du territoire, mais la collectivité n'a pas la main sur tous. La ville de Paris est limitée dans l'augmentation de son taux d'endettement, et la **dotations de l'État** impacte également les projets d'investissement.

Futurs leviers d'action identifiés

La question fondamentale est : comment rendre la Ville plus adaptée à des conditions de vie évolutives ? Plusieurs pistes sont soulevées pour surmonter les difficultés et accélérer la transition.

Une **réflexion sur les leviers de rénovation** est nécessaire pour un changement d'échelle. L'interdiction de location des logements les plus énergivores a été une dynamique positive. Pour le bâti existant, on pourrait contraindre par l'ajout d'occultants ou de volets sur les façades donnant au sud lors des rénovations. Un axe important est le **plaidoyer pour une doctrine patrimoniale adaptée** qui soit plus en phase avec l'adaptation climatique. Il s'agit par exemple de s'interroger sur la possibilité de refaire les toits en zinc différemment ou de surélever pour isoler.

L'**investissement public** est un levier clé, notamment l'utilisation du **logement social** avec l'objectif d'atteindre **40% de logements « publics » dans les prochaines années**. Le réinvestissement massif et l'acquisition de foncier pour créer des logements mieux isolés et participer à la rénovation parisienne sont des actions envisagées. De plus, il faudrait **repenser la fiscalité territoriale** pour mieux l'articuler avec les enjeux d'investissement dans la transition écologique. Une étude sur le coût de la décarbonation parisienne est d'ailleurs en cours pour chiffrer les besoins et l'intérêt d'éventuels leviers fiscaux. L'**innovation et la réduction des déplacements** sont également essentielles. Repenser le bâti en innovant est un levier clé, tout comme le projet de la « **ville du quart d'heure** » et la piétonisation des rues autour des écoles, qui sont des moyens de réduire les besoins de déplacement et de récupérer de l'espace public.

En conclusion, les enjeux cruciaux pour l'avenir résident dans la **montée en échelle de la rénovation** et le **partage de l'espace public** pour améliorer la qualité de vie, la végétalisation et la santé environnementale.